



**F I C T C**

CONVENTION-CADRE DE L'OMS  
POUR LA LUTTE ANTITABAC

SECRÉTARIAT - CENTRE DE CONNAISSANCES



Global Center for  
Good Governance  
in Tobacco Control

# GUIDE À L'USAGE DES PARTIES À LA CONVENTION-CADRE DE L'OMS SUR LES MODALITÉS DE SURVEILLANCE DE L'INDUSTRIE DU TABAC

Septembre 2018

Mandaté par le Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS

*La préparation de ce guide a été coordonnée par le*

**PÔLE DE CONNAISSANCES DU SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION-CADRE DE L'OMS  
SUR L'ARTICLE 5.3**

**AU SEIN DU GLOBAL CENTER FOR GOVERNANCE IN TOBACCO CONTROL (GGTC) À  
L'UNIVERSITÉ THAMMASAT DE BANGKOK, THAÏLANDE**



## Remerciements

Le présent guide a été préparé à la demande du Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS). La première version a été préparée par Andrii Skipalskyi, consultant, sous la supervision générale du Dr. Tibor Szilagyi, responsable de l'équipe Notification et gestion des connaissances au sein du Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS.

L'équipe de rédaction (composée de Mme Bungon Ritthiphakdee, de la Dre. Mary Assunta, de M<sup>e</sup>. Deborah Sy, de M. Allan Villanueva et de M. Wendell Balderas) représentant le Pôle de connaissances sur l'article 5.3 du Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS au sein du Global Center for Good Governance in Tobacco Control (GGTC), School of Global Studies, Université de Thammasat, en Thaïlande, a coordonné la préparation de ce guide avec la contribution du Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS.

Des contributions significatives ont été apportées à ce document par la Professeure Anna Gilmore, Directrice du Tobacco Control Research Group (TCRG) à l'université de Bath, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Dre. Karen Evans-Reeves, rédactrice en chef de TobaccoTactics, le Dr. Mahesh Rajasuriya, Directeur du Center for Combating Tobacco (CCT) à l'université de Colombo, Sri Lanka, la Dre. Manuja Perera, rédactrice pour TobaccoUnmasked, Mme Silvana Rubano Turci du Centre d'études sur le tabac et la santé au sein de l'école nationale de santé publique de la fondation Oswaldo Cruz, au Brésil, et Maître Deborah Sy, cheffe du département Politique et stratégie mondiale au Global Center for Good Governance in Tobacco Control (GGTC), à l'université de Thammasat, Thaïlande.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous ces contributeurs.

### *Citation suggérée*

Guide à l'usage des Parties à la Convention-cadre de l'OMS sur les modalités de surveillance de l'industrie du tabac, Pôle de connaissances du Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS sur l'article 5.3, septembre 2018.

### **@Pôle de connaissances du Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS sur l'article 5.3 2018**

Cette publication est destinée à servir de guide visant à donner aux Parties à la Convention-cadre de l'OMS la marche à suivre pour surveiller l'industrie du tabac, et notamment établir des centres de surveillance et des observatoires de l'industrie du tabac. La reproduction d'extraits de ce document est autorisée à des fins éducatives, non lucratives et non commerciales selon le principe d'utilisation raisonnable (« fair use »). L'utilisation plus large devra faire l'objet d'une demande d'autorisation au Pôle de connaissances du Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS sur l'article 5.3.

### **À propos du Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac**

Le Secrétariat de la Convention, établi au titre de l'article 24 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, fait figure d'autorité mondiale en matière de mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Il constitue également le Secrétariat du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac, un autre traité international à part entière.

Le Secrétariat de la Convention est hébergé par l'Organisation mondiale de la Santé, à Genève, en Suisse. Dans le cadre de ses fonctions, il coopère avec les départements concernés de l'OMS et d'autres organisations et organismes internationaux compétents, ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales accréditées en qualité d'observateurs à la Conférence des Parties, l'organe directeur de la Convention-cadre de l'OMS. Pour plus d'informations, consulter le lien suivant : <http://www.who.int/fctc/secretariat/fr/>.

### **À propos du Pôle de connaissances du Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS sur l'article 5.3**

Le pôle des connaissances du Secrétariat de la Convention-cadre sur l'article 5.3 basé au sein du Global Center for Good Governance in Tobacco Control (GGTC), est une initiative conjointe de la School of Global Studies, à l'université de Thammasat, en Thaïlande, et de l'Alliance Southeast Asia Tobacco Control (SEATCA). Le GGTC a pour objectif de fournir au monde des stratégies et des outils permettant de lutter contre l'ingérence de l'industrie du tabac et de promouvoir la cohérence des politiques de lutte antitabac aux niveaux national, régional et international. Pour plus d'informations, consulter les sites suivants : [www.ggtc.world](http://www.ggtc.world) et <http://untobaccocontrol.org/kh/article-53/>.

# Table des matières

<b>1. Contexte</b>	<b>1</b>
<b>2. Surveillance de l'industrie du tabac</b>	<b>2</b>
<b>3. Le concept des observatoires de l'industrie du tabac</b>	<b>3</b>
<b>4. Établissement et mode de fonctionnement d'un observatoire de l'industrie du tabac</b>	<b>6</b>
<b>4.1. Portée des travaux des observatoires de l'industrie du tabac</b>	<b>7</b>
<b>4.2. Structure et responsabilités du personnel</b>	<b>8</b>
<b>4.3. Absence de conflits d'intérêts</b>	<b>10</b>
<b>4.4. Méthodes et techniques de surveillance</b>	<b>10</b>
<b>4.5. Plateforme en ligne pour les observatoires de l'industrie du tabac</b>	<b>14</b>
<b>4.6. Conseils de communication pour les observatoires de l'industrie du tabac</b>	<b>15</b>
<b>4.7. Établissement des centres de surveillance de l'industrie du tabac : observatoires potentiels</b>	<b>17</b>
<b>5. Observatoires établis avec le soutien du Secrétariat de la Convention</b>	<b>19</b>
<b>5.1. Observatoire de l'industrie du tabac au Brésil</b>	<b>19</b>
<b>5.2. Observatoire de l'industrie du tabac au Sri Lanka</b>	<b>20</b>
<b>5.3. Observatoire de l'industrie du tabac en Afrique du Sud</b>	<b>21</b>
<b>6. Leçons apprises et défis</b>	<b>23</b>
<b>7. Soutien technique et d'experts aux observatoires de l'industrie du tabac</b>	<b>24</b>
<b>Annexe A - Ressources et liens utiles</b>	<b>25</b>
<b>Annexe B - Logiciel wiki : définition et avantages</b>	<b>26</b>

# 1 Contexte

La Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac est le premier traité international négocié sous les auspices de l'Organisation mondiale de la Santé. Elle a été adoptée par l'Assemblée mondiale de la Santé le 21 mai 2003 et est entrée en vigueur le 27 février 2005. Elle est devenue depuis l'un des traités ayant remporté la plus rapide et la plus large adhésion dans l'histoire des Nations Unies. Les Parties à la Convention-cadre de l'OMS ont ensuite élaboré un second traité international, le Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac. Il est entré en vigueur le 25 septembre 2018.

La Convention-cadre de l'OMS a été élaborée par les pays en réponse à la mondialisation de l'épidémie de tabagisme. Il s'agit d'un traité fondé sur des données factuelles, qui réaffirme le droit de tous les peuples au niveau de santé le plus élevé possible. La Convention-cadre de l'OMS représente un jalon dans la promotion de la santé publique et apporte une dimension juridique nouvelle à la coopération internationale en matière de santé.

Dans le préambule, les Parties reconnaissent « *la nécessité d'être vigilant face aux efforts éventuels de l'industrie du tabac visant à saper ou dénaturer les efforts de lutte antitabac et la nécessité d'être informé des activités de l'industrie du tabac qui ont des répercussions négatives sur les efforts de lutte* ». De plus, l'article 5.3 dispose qu'« *en définissant et en appliquant leurs politiques de santé publique en matière de lutte antitabac, les Parties doivent veiller à ce que ces politiques ne soient pas influencées par les intérêts commerciaux et autres de l'industrie du tabac, conformément à la législation nationale* ».

À sa troisième session (qui s'est tenue à Durban, en Afrique du Sud, du 17 au 22 novembre 2008), la Conférence des Parties a adopté des directives pour l'application de l'article 5.3 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, relatives à la protection des politiques de santé publique en matière de lutte antitabac face aux intérêts commerciaux et autres de l'industrie du tabac (décision FCTC/ COP3(7)).<sup>1</sup>

Dans l'introduction des Directives pour l'application de l'article 5.3, il est stipulé : « sous réserve du droit souverain des Parties à déterminer et à établir leur politique de lutte antitabac, les Parties sont invitées à appliquer les présentes directives dans toute la mesure possible et en conformité avec leur législation nationale ».

Les Rapports de situation mondiaux successifs sur la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS dans le monde et d'autres ressources sur la mise en œuvre du traité par les Parties fournissent des exemples de mise en œuvre avancée de l'article 5.3. Malgré les progrès réalisés, l'ingérence de l'industrie du tabac continue d'être considérée comme l'obstacle le plus sérieux à la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS et de nombreuses Parties trouvent qu'il est encore difficile de promouvoir la cohérence des politiques relatives à l'ingérence de l'industrie du tabac dans tous les secteurs de l'État. Il est par conséquent nécessaire de continuer à renforcer la mise en œuvre de l'article 5.3 de la Convention-cadre de l'OMS et de s'appuyer davantage sur les directives pour son application, mais aussi de soutenir les efforts des Parties pour instaurer des mesures visant à protéger leurs politiques de santé publique contre les intérêts particuliers de l'industrie du tabac.

À sa septième session (tenue à New Delhi, en Inde, du 13 au 18 novembre 2016), la Conférence des Parties a adopté la décision FCTC/COP7(8)<sup>2</sup>, réaffirmant l'obligation des Parties à mettre en œuvre l'article 5.3. La décision invite les Parties à « rester vigilantes vis-à-vis des efforts employés par l'industrie du tabac pour entraver la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS ». Elle met également en avant la nécessité pour les Parties à la Convention-cadre de l'OMS de s'appuyer sur les Directives pour l'application de l'article 5.3 pour protéger efficacement les politiques de lutte antitabac contre l'ingérence de l'industrie du tabac.

<sup>1</sup>[http://www.who.int/fctc/guidelines/article\\_5\\_3\\_fr.pdf](http://www.who.int/fctc/guidelines/article_5_3_fr.pdf)

<sup>2</sup>[http://www.who.int/fctc/cop/cop7/FCTC\\_COP7\(8\)\\_FR.pdf?ua=1](http://www.who.int/fctc/cop/cop7/FCTC_COP7(8)_FR.pdf?ua=1)

# 2

## Surveillance de l'industrie du tabac

La section « Surveillance de l'application de l'article 5.3 de la Convention et des présentes directives » des Directives pour l'application de l'article 5.3 de la Convention-cadre de l'OMS souligne combien la surveillance de l'industrie du tabac est importante.

Les directives stipulent ainsi :

*« La surveillance de l'application de l'article 5.3 de la Convention et des présentes directives est indispensable pour garantir l'adoption et la mise en œuvre de politiques efficaces de lutte antitabac. Cela devrait aussi impliquer une surveillance de l'industrie du tabac, pour laquelle les modèles et ressources existants devraient être utilisés, comme la base de données sur la surveillance de l'industrie du tabac mise en place par l'Initiative de l'OMS pour un monde sans tabac.*

*Les organisations non gouvernementales et d'autres membres de la société civile qui ne sont pas affiliés à l'industrie du tabac pourraient jouer un rôle crucial dans la surveillance des activités de l'industrie du tabac. »*

Dans cette section, les Directives se réfèrent à la base de données OMS de surveillance de l'industrie du tabac.<sup>3</sup>

### Encadré 1 Base de données OMS de surveillance de l'industrie du tabac

Cette base de données contient des articles en anglais qui proviennent principalement de différentes ressources Internet, principalement des médias d'information, des services de presse et des communiqués de presse. La base de données contient des informations liées à l'industrie du tabac, aux groupes et individus qui œuvrent à atteindre les objectifs servant les intérêts de l'industrie du tabac. Cette ressource publiquement accessible aide à montrer que les tactiques ou l'ingérence de l'industrie du tabac dans l'élaboration des politiques publiques n'ont d'autre but que d'accroître la consommation de tabac, au détriment de la santé publique. La base de données ne constitue pas un recueil exhaustif de tous les articles liés à l'industrie du tabac en anglais, mais en fournit un échantillon. Elle donne quelques exemples des résultats des efforts de surveillance de l'industrie du tabac dans différents pays. Par ailleurs, cette base de données n'est pas régulièrement mise à jour. C'est pourquoi l'avis de non-responsabilité de la base de données indique que d'autres ressources sur les activités de surveillance de l'industrie du tabac peuvent être consultées via d'autres sources, journalistiques, universitaires et de plaidoyer.

Consulter la base de données sur le site Web : <http://www.who.int/tobacco/industry/monitoring/>.

Cette base de données n'est pas la seule ressource développée par l'OMS au cours des dernières années pour soutenir les efforts de lutte contre l'ingérence de l'industrie du tabac. Parmi les autres ressources, figurent les suivantes :

- Le document de recherche de l'OMS intitulé « Tobacco industry interference with tobacco control »<sup>4</sup> [L'ingérence de l'industrie du tabac dans la lutte antitabac] synthétise de nombreux rapports, articles et autres documents. Il fournit également une liste et une description complètes des tactiques d'ingérence de l'industrie du tabac. Enfin, il cite des exemples de modèles de surveillance de l'industrie du tabac.

<sup>3</sup><http://www.who.int/tobacco/industry/monitoring/en/>

<sup>4</sup>WHO, Tobacco industry interference with tobacco control, 2008

- Un autre rapport en anglais de l'OMS, intitulé « Technical resource for country implementation of the WHO Framework Convention on Tobacco Control Article 5.3 »<sup>5</sup> [Ressource technique pour la mise en œuvre nationale de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac], décrit les mesures pratiques que les Parties peuvent prendre pour mettre en œuvre les directives de l'article 5.3. Il fournit également des exemples des meilleures pratiques applicables à la mise en œuvre de l'article 5.3. Parmi ceux-ci figurent des activités visant à collecter, diffuser et échanger des informations sur les pratiques de l'industrie du tabac qui impactent la lutte antitabac.

Le Secrétariat de la Convention a également créé, dans sa base de données relative à la mise en œuvre de l'article 5.3 de la Convention-cadre de l'OMS, une liste de ressources disponible à l'adresse suivante : <http://untobaccocontrol.org/impldb/>.

Ces exemples de modalités de surveillance de l'industrie du tabac dans le monde ont permis à plusieurs organisations de lutte antitabac et groupes de recherche d'explorer différentes approches de surveillance et d'élaborer des modèles en la matière.

Les modèles de surveillance de l'industrie du tabac vont de la collecte de données ad hoc à la préparation de documents scientifiques en passant par des approches plus exhaustives et durables, inscrites dans le fonctionnement des organismes de recherche, comme les institutions universitaires et de santé publique, les organisations non gouvernementales et les groupes de recherche. Les groupes de recherche basés au sein de l'université de Bath, de l'université de Californie à San Francisco, de Campaign for Tobacco-Free Kids (CTFK), de Corporate Accountability International (CAI) et de SEATCA (ayant le statut d'observateur à la Conférence des Parties) ne sont que quelques exemples des organismes qui exercent actuellement une surveillance de l'industrie du tabac.

Les Parties à la Convention-cadre de l'OMS sont invitées à surveiller en permanence les fabricants et importateurs de tabac, ainsi que les autres organismes servant les intérêts de l'industrie du tabac, et à exercer une surveillance de cette dernière afin de réunir des informations sur ses pratiques dans leur juridiction, sur sa façon de promouvoir ses produits et sur son ingérence dans l'élaboration des politiques. Nombre des obligations en matière d'information découlent des Directives pour l'application de l'article 5.3.

Ces projets pourraient se traduire par le recrutement d'un consultant (par un organisme gouvernemental ou toute autre partie prenante intéressée) chargé de produire un rapport dès lors que des informations sur les agissements de l'industrie du tabac s'avèrent nécessaires (par exemple, lors de l'élaboration et de l'adoption d'une nouvelle loi antitabac, un rapport de cette nature pourrait aider à anticiper toute résistance opposée par l'industrie du tabac et ses alliés à l'introduction d'une telle politique), ou encore, par la collecte de données et la production de rapports régulières ou continues comprenant un travail d'analyse approfondi.

Une autre option, plus formelle et durable, si l'on dispose de ressources suffisantes, pourrait être d'établir et de faire fonctionner des observatoires de surveillance de l'industrie du tabac. L'établissement de tels observatoires a été mis à l'essai par le Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS au cours des dernières années. Les leçons apprises de ce projet pilote sont présentées et commentées dans le présent guide.

## 3 Le concept des observatoires de l'industrie du tabac

Dans le but de renforcer la surveillance des activités de l'industrie du tabac par les Parties, conformément aux Directives pour l'application de l'article 5.3, un projet pilote d'établissement d'observatoires au sein d'institutions universitaires, scientifiques ou gouvernementales des Parties à la Convention-cadre de l'OMS a été lancé en 2016. Il a été lancé dans le cadre du BRICS<sup>6</sup>, en prenant pour modèle le projet TobaccoTactics de l'université de Bath, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Actuellement, ces observatoires sont opérationnels au sein de trois Parties (le Brésil,

<sup>5</sup>[http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/44880/1/9789241503730\\_eng.pdf](http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/44880/1/9789241503730_eng.pdf)

<sup>6</sup> BRICS 6 : Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud

l'Afrique du Sud et le Sri Lanka). D'autres pays du BRICS et d'autres Parties envisagent d'établir des observatoires similaires. Le présent guide fournit un résumé des expériences de ce projet pilote et des premières leçons apprises au sein des observatoires en fonctionnement.

L'idée d'établir des observatoires de surveillance de l'industrie du tabac a émergé du besoin des trois Parties de contrer les efforts déployés par l'industrie du tabac pour saper la lutte antitabac. Elle a également été inspirée par le travail de l'université de Bath, à l'origine d'une initiative mondiale pour surveiller les tactiques de l'industrie du tabac, qui lui a consacré un site Internet dédié – <http://www.tobaccotactics.org> – afin de rendre ses résultats publics.

## Encadré 2 À propos de TobaccoTactics

TobaccoTactics<sup>7</sup> est un projet mis en œuvre par le Tobacco Control Research Group (TCRG) de l'université de Bath. Cette base de données est une ressource universitaire exceptionnelle. Elle expose par quels moyens l'industrie du tabac influence les politiques et la santé publique au Royaume-Uni, au sein de l'Union européenne et dans le monde. Son site fonctionne sur une plateforme MediaWiki. Les tactiques et techniques mises au point et employées par l'industrie du tabac et ses alliés pour saper les mesures de lutte antitabac y sont détaillées. L'équipe couvre de nombreux sujets de santé publique, comme les intérêts de l'industrie du tabac dans les cigarettes électroniques et les produits du tabac chauffés, les offensives de l'industrie du tabac à l'encontre du conditionnement neutre et d'autres mesures, ainsi que son implication et son influence dans la contrebande des produits du tabac, pour n'en citer que quelques-uns. TobaccoTactics fiche également différents profils de personnes, d'organisations, d'alliés et de groupes-écrans de l'industrie du tabac, en décrivant le rôle de chacun.

Sur la base de ses premiers travaux avec les trois observatoires établis, le Secrétariat de la Convention souhaite promouvoir des projets similaires au sein d'institutions compétentes dans leur propre pays. Cette approche diffèrera quelque peu de TobaccoTactics en ce sens que les nouveaux observatoires devront coopérer avec les gouvernements hôtes. Les gouvernements et les observatoires se soutiendront mutuellement. Cette différence avec le projet TobaccoTactics peut constituer un avantage étant donné que les gouvernements très engagés vis-à-vis de l'article 5.3 peuvent tirer des leçons de la surveillance de l'industrie du tabac. En revanche, cela peut constituer un inconvénient dans les nombreux pays dont les gouvernements entretiennent une relation étroite avec l'industrie du tabac.

Le rôle de ces observatoires<sup>8</sup> est de surveiller les stratégies et les tactiques de l'industrie du tabac visant à saper les efforts d'élaboration et de mise en œuvre de lois antitabac au niveau local. Les observatoires de l'industrie du tabac peuvent travailler au niveau national et/ou régional, le cas échéant, en évaluant et en mettant en évidence l'influence de l'industrie dans la région concernée. Selon toute vraisemblance, les gouvernements, les universités et la société civile pourront ainsi utiliser ces informations pour éclairer l'élaboration de leurs politiques et leur plaidoyer. Ils seront en mesure d'accroître la transparence dans l'élaboration des politiques et, de ce fait, de diminuer la capacité de l'industrie du tabac à exercer une influence inappropriée sur ces dernières, permettant ainsi aux Parties à la Convention-cadre de l'OMS de protéger leurs efforts de lutte antitabac contre les intérêts particuliers de l'industrie du tabac.

<sup>7</sup> [http://www.tobaccotactics.org/index.php?title=Main\\_Page](http://www.tobaccotactics.org/index.php?title=Main_Page)

<sup>8</sup> <https://www.who.int/fctc/implementation/knowledge-management/fr/>

### **Encadré 3 Le rôle du GGTC vis-à-vis des observatoires**

En novembre 2017, le Secrétariat de la Convention a établi son nouveau Pôle de connaissances consacré à l'article 5.3 de la Convention-cadre de l'OMS<sup>9</sup>, tel que demandé dans la décision de la Conférence des Parties FCTC/COP7(8). En conséquence, il a été chargé de fournir un soutien supplémentaire aux observatoires, selon les ressources disponibles. Le fonctionnement de ce nouveau Pôle de connaissances est assuré par le Global Center for Good Governance in Tobacco Control (GGTC) au sein de l'université de Thammasat, à Bangkok, en Thaïlande.

Pour commencer, le GGTC, agissant en qualité de Pôle de connaissances sur l'article 5.3, a endossé le rôle de coordinateur de l'élaboration du présent document (sur l'établissement des observatoires), dont la première version a été présentée par le Secrétariat de la Convention à une réunion d'experts organisées au sein du GGTC à Bangkok, en Thaïlande, les 30 et 31 octobre 2017.

Cette version a fait l'objet de discussions et a bénéficié des contributions des experts sur l'article 5.3 et des représentants des observatoires déjà en activité. Les représentants des observatoires déjà en activité et le Secrétariat de la Convention ont apporté leur contribution à ce document aux différentes étapes de sa préparation.

<sup>9</sup> <http://untobaccocontrol.org/kh/article-53/>

# 4

## Établissement et mode de fonctionnement d'un

### observatoire de l'industrie du tabac

**Établissement** Les Parties devraient d'abord identifier une institution appropriée afin d'y établir et y héberger l'observatoire. Les institutions gouvernementales, les groupes de réflexion, les institutions universitaires et les organisations non gouvernementales peuvent être les mieux à même d'assumer les fonctions d'un observatoire de surveillance de l'industrie du tabac. Bien que d'autres formes et approches puissent être identifiées pour la surveillance de l'industrie du tabac, l'expérience et l'expertise du Secrétariat de la Convention reposent sur le soutien d'observatoires fonctionnant au sein d'institutions universitaires soutenues par les gouvernements. Un tel arrangement renforce la pérennité future des observatoires et la crédibilité des informations réunies aux yeux des destinataires cruciaux, comme les gouvernements et les décideurs politiques.

Les spécificités régionales et nationales, la capacité organisationnelle et les ressources disponibles sont autant d'éléments à prendre en considération pour décider d'établir un observatoire et planifier la portée de ses travaux.

**Spécificités nationales et régionales** Plusieurs facteurs peuvent influencer sur ces spécificités : le niveau de présence de l'industrie du tabac dans le pays ou la région concerné(e), le niveau d'implication économique du pays dans la culture de tabac, les préférences de consommation des différentes formes de tabac (par exemple, le tabac pour pipe à eau et le tabac sans fumée), le niveau de développement économique, l'efficacité de la gouvernance du pays et la présence et le dynamisme de la société civile. Chacun sait que l'industrie du tabac s'ingère plus agressivement et plus ouvertement dans les politiques antitabac des pays à revenu faible et intermédiaire ou des pays en transition économique ou dont les institutions démocratiques sont fragiles. Une législation antitabac faible et une mise en œuvre inefficace de la Convention-cadre de l'OMS, notamment en ce qui concerne l'article 5.3, rendent le terrain plus propice à l'ingérence de l'industrie du tabac dans l'élaboration des politiques. Aussi l'établissement d'observatoires de l'industrie du tabac au sein des Parties où l'industrie est toujours présente et influente est-il crucial, en dépit des difficultés que cela pose.

**Capacité organisationnelle** Le présent document décrit les compétences, les connaissances, l'expertise technique et l'assistance administrative requises pour établir un observatoire. Bien que chaque création d'observatoire soit unique, souvent, toutes sont confrontées aux mêmes difficultés et ont des besoins similaires. Il convient au préalable de procéder à l'évaluation de la capacité financière et organisationnelle de l'institution, ainsi qu'à l'élaboration d'un plan de travail réaliste et d'un budget détaillé. L'institution devrait compter l'expertise technique pertinente, les capacités nécessaires en matière de gestion de projet et de personnel, et avoir déjà mis en place des politiques et procédures opérationnelles.

**Les ressources financières essentielles à l'établissement d'un observatoire** devraient être disponibles au sein de l'institution. Des fonds publics et toute autre source non liée à l'industrie du tabac peuvent également être utilisés. Des fonds suffisants sont nécessaires pour couvrir la formation initiale de l'équipe, l'élaboration et la mise en œuvre de modèles de surveillance, la mise en place d'une plateforme en ligne séparée (site Internet), et la livraison des premiers projets et résultats. Un plan de levée de fonds devrait être élaboré et exécuté pour soutenir l'observatoire et établir une estimation claire du montant minimum nécessaire pour en assurer le fonctionnement durable. Les coûts de personnel (2 ou 3 personnes) et le développement et la maintenance du site Internet constituent les postes les plus importants du budget. Il convient de mobiliser les donateurs aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale.

### Mode opératoire

Une institution agissant en qualité d'observatoire de l'industrie du tabac doit prendre en considération les éléments suivants :

- la portée des travaux de l'observatoire ;
- la structure et les responsabilités du personnel ;
- les conflits d'intérêts ;
- les méthodes et techniques de surveillance ;
- les lignes directrices relatives à la communication et à l'administration du site Internet ;
- la diffusion des informations et la communication avec les parties prenantes.

## 4.1. Portée des travaux des observatoires de l'industrie du tabac

En vue de soutenir l'application de l'article 5.3 au sein des juridictions des Parties, les observatoires de l'industrie du tabac devraient œuvrer à :

- identifier les fabricants de tabac, leurs partenaires et les groupes-écrans présents dans leurs pays et définir leurs profils ;
- collecter des informations sur et surveiller les activités, les tactiques, les programmes et les campagnes de l'industrie du tabac et de ses groupes-écrans visant à empêcher, retarder ou faire échouer les politiques de santé publique et de lutte antitabac ;
- promouvoir et favoriser le libre accès aux données, aux informations et aux recherches sur les activités de l'industrie du tabac et de ses alliés. Par ailleurs, ils peuvent informer les médias, les ONG et d'autres parties prenantes afin d'assurer une couverture précise des tactiques de l'industrie du tabac ;
- aider les gouvernements, responsables politiques et décideurs en les tenant au fait des résultats de leurs activités de surveillance, en les sensibilisant aux efforts déployés par l'industrie du tabac pour influencer l'élaboration des politiques et en participant à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques relatives à l'article 5.3 de la Convention-cadre de l'OMS ;
- diffuser le plus largement possible les résultats et les informations, via, entre autres, le site Internet, des communiqués, des lettres d'information, des fiches d'information et des événements.

### *Identification des fabricants de tabac, de leurs partenaires et des groupes-écrans*

Pour commencer, il est essentiel que l'observatoire définisse l'étendue du paysage dans lequel se meut l'industrie du tabac afin de saisir la complexité de son influence. Il est nécessaire de collecter les informations contextuelles, comme celles concernant, entre autres, ses sites de production, les rapports financiers et autres rapports, les marques produites, ses parts de marché et ses conférenciers ou intervenants publics, à travers l'utilisation de données en libre-accès. La réalisation des profils de l'industrie du tabac à l'échelle nationale et régionale constitue le meilleur moyen de présenter ces informations. Il convient par ailleurs de réunir des informations sur tout groupe, toute institution ou toute personne affilié(e) à l'industrie du tabac, financé(e) par cette dernière et susceptible de promouvoir ses intérêts. Cette collecte de données doit avoir lieu en amont et servir de socle solide aux activités de surveillance qui seront par la suite menées de façon plus dynamique et régulière.

### *Activités de surveillance*

Les activités de surveillance incluent la collecte et le traitement de données selon des règles spécifiques et une périodicité établies. Dans le cadre de ces opérations, les observatoires devraient élaborer, organiser et mettre en œuvre un système de recherche, de collecte et de catégorisation de différents types d'informations sur l'industrie du tabac, ses groupes-écrans et ses organisations affiliées susceptibles d'influencer et de saper les politiques de lutte antitabac. Un tel système devrait permettre aux personnes en charge de la surveillance d'utiliser une variété d'instruments de recherche et de techniques de collecte d'informations localement valables. Ce travail comprend le classement et le stockage des informations collectées, conformément aux règles préétablies. La difficulté de cet exercice réside dans la collecte d'informations exhaustives étant donné que l'influence de l'industrie du tabac s'étend à de nombreux domaines d'activités et prend de nombreux aspects.

### *Promotion de l'accès aux informations*

S'il est important de collecter les données, il est tout aussi important de promouvoir et diffuser les résultats, comme le stipulent les Directives pour l'application de l'article 5.3. Pour ce faire, les observatoires peuvent créer un site Internet ou en utiliser un déjà existant afin de présenter, analyser, interpréter et promouvoir les informations et les données collectées ou mises au jour pendant le processus de surveillance. La majeure partie du travail reposera probablement sur l'interprétation de ces informations et données afin de les rendre plus compréhensibles et pertinentes au contexte local. Il est impératif de relier ces informations (via des liens et tags) aux informations publiées précédemment et disponibles sur Internet. Cela permet de renforcer la crédibilité des faits publiés et de garder le projet à l'abri de toute allégation manipulatrice de faute ou tentative de poursuites judiciaires. Le travail de promotion comprend : la création d'une liste ciblée de défenseurs de la lutte antitabac, la publication des travaux de recherche dans les médias locaux et régionaux, la participation aux réseaux internationaux d'échange d'informations et l'organisation d'événements ciblés sur la présentation des

résultats et des analyses (par exemple, des conférences de presse, des présentations et des communiqués de presse). Ces activités sont essentielles à la création d'un système de diffusion des informations à travers des canaux disponibles, tels que les réseaux sociaux et les médias détenus.

### ***Coopération avec les gouvernements et les décideurs***

Les Directives pour l'application de l'article 5.3 ont été élaborées à l'intention des Parties à la Convention-cadre de l'OMS. Elles s'appliquent aux responsables officiels, aux représentants et aux employés de toute institution ou tout organe national, local ou autre de caractère public ou semi public situés sur le territoire d'une Partie, et à toute personne agissant en leur nom.<sup>10</sup> En d'autres termes, il pourrait s'avérer particulièrement intéressant pour les autorités gouvernementales d'apprendre à mieux connaître les tactiques de l'industrie du tabac et à les dénoncer. Pour ces types d'activités, on peut s'attendre à ce que les observatoires créent des contacts et des relations avec des fonctionnaires et mettent en place des voies de communication efficaces et fiables grâce auxquelles ils pourront rapidement faire part à leurs gouvernements respectifs de tout fait relatif à l'ingérence de l'industrie du tabac. Ces activités pourraient se traduire par un échange d'informations ou une fuite de documents internes qui devront être analysés ou publiés par une tierce partie. Cela est particulièrement important durant les périodes consacrées à l'élaboration et l'adoption d'une législation antitabac et aux débats que cela génère, quand le gouvernement peut ne pas être en mesure d'identifier les tactiques ou les groupes-écrans de l'industrie du tabac et de protéger les politiques contre leur impact négatif. Les observatoires peuvent alors proposer d'organiser des formations sur des sujets relatifs à l'article 5.3 et aux directives pour son application à l'attention des responsables officiels, des décideurs et d'autres groupes.

Les observatoires devraient également envisager d'entrer en contact avec les ONG locales et nationales qui seront à même d'intensifier et d'élargir les activités de diffusion.

## **4.2. Structure et responsabilités du personnel**

Une bonne équipe est la clé de la réussite d'un projet. Par conséquent, il est primordial que les observatoires potentiels choisissent du personnel disposant des capacités nécessaires pour effectuer toutes les tâches attendues, ou développent les capacités requises du personnel qu'ils sélectionnent.

Les membres de l'équipe de l'observatoire doivent disposer d'un haut niveau de compétences et d'excellentes capacités à apprendre, s'adapter et utiliser les outils de surveillance en ligne.

La composition de l'équipe peut varier selon le contexte de l'institution. Il est recommandé de préparer un organigramme de l'équipe du projet qui indique clairement les rôles et responsabilités de chacun, à disposition de tous.

### ***Assistance juridique***

Si d'autres éléments essentiels de la gestion de projet s'apparentent au projet de l'observatoire, une attention particulière devrait être portée à l'assistance juridique en raison des précautions spécifiques nécessaires pour les observatoires en activité.

D'après l'expérience des observatoires existants, et pour faire face à d'éventuelles menaces de litige, les observatoires devraient mettre en place un dispositif d'autorisation légale et de contenus. Il est particulièrement recommandé de prendre les mesures suivantes :

- Pour tous les documents, les faits doivent être vérifiés et les contenus doivent faire l'objet d'une autorisation. Les documents jugés sensibles doivent être envoyés au service juridique pour obtenir une autorisation avant leur publication.
- L'équipe doit établir des relations formelles avec un conseiller juridique (avocat) qui peut, sur demande et en amont de la publication, passer en revue les documents préparés et accorder une autorisation légale.

<sup>10</sup> [https://www.who.int/fctc/treaty\\_instruments/article\\_5\\_3\\_fr.pdf](https://www.who.int/fctc/treaty_instruments/article_5_3_fr.pdf)

D'une manière générale, il est recommandé de négocier avec une institution hôte, une université et/ou des groupes de lutte antitabac la création d'un dispositif d'assistance juridique qui protégera les observatoires contre de possibles menaces de litige. Les informations susceptibles d'être révélées par les équipes de surveillance pourraient remettre en cause la légitimité de l'industrie du tabac ou de ses alliés et ternir leur « réputation ». L'industrie du tabac et ses partisans ont souvent recours à des menaces de poursuites et à l'intimidation pour déstabiliser les gouvernements qui prennent des mesures de lutte antitabac efficaces et audacieuses.

## Encadré 4. Exemple de composition d'une équipe pour les observatoires potentiels

L'expérience des observatoires potentiels permet de recommander la composition suivante :

### *Équipe principale*

#### **Coordonnateur/directeur de projet**

- Il assure la gestion et la coordination générale de l'observatoire.
- Il identifie les experts et assure la coordination avec eux afin d'élaborer un guide de surveillance et des activités.
- Il réalise la planification opérationnelle et stratégique.
- Il occupe la fonction de point focal chargé de représenter l'observatoire au niveau national et, le cas échéant, au-delà des frontières du pays.
- Il fait figure d'interlocuteur privilégié des médias.
- Il doit rendre des comptes à l'administration de l'institution qui accueille l'observatoire.

#### **Investigateur/chercheur**

- Il réalise des travaux de recherche et de surveillance sur les activités de l'industrie du tabac.
- Il crée des profils de l'industrie et de ses groupes-écrans.
- Il analyse et classe les informations et les documents.
- Il rédige des contenus pour le site Internet.

#### **Responsable de la communication**

- Il élabore le site Internet de l'observatoire.
- Il met à jour les informations sur le site Internet.
- Il fournit une assistance technique aux parties prenantes.
- Il rédige des documents d'information destinés à être diffusés.
- Il diffuse les résultats sur toutes les plateformes disponibles (site Internet, bulletin d'information, communiqué de presse, réseaux sociaux, événements, etc.).

Au moins une personne de l'équipe devrait pouvoir remplir des fonctions éditoriales, à savoir réécrire et corriger tous les extraits afin d'en améliorer la lisibilité, repérer et corriger les erreurs, et vérifier l'exactitude des contenus des publications.

*Équipe de soutien, qui peut être sous-traitée en fonction des besoins :*

- **Informaticien** – Il fournit un service technique pour le matériel, le site Internet et les communications, ainsi qu'un service de formation à l'équipe.
- **Avocat** – Il propose de consultations et examine, à la demande, les documents et les contenus en amont de leur publication.

À l'exception de l'informaticien et de l'avocat, l'équipe de soutien peut-être constituée de personnel dédié mis à disposition par l'institution hôte en soutien administratif.

### 4.3. Absence de conflits d'intérêts

Conformément à l'article 5.3 et aux directives pour son application, les institutions qui accueillent des observatoires ne doivent pas être, ni n'avoir jamais été, affiliées à l'industrie du tabac ni à toute organisation et personne œuvrant à promouvoir ses intérêts.

Par ailleurs, afin de conserver la crédibilité, l'indépendance et l'objectivité des travaux menés par l'observatoire, l'institution hôte doit veiller à ce qu'aucune interaction entre l'observatoire, son institution hôte et des organismes du secteur privé ne soit à l'origine de conflits d'intérêt réels ou perçus concernant les objectifs et la mise en œuvre de la Convention.

L'institution hôte doit garantir et attester que le directeur et le personnel désigné pour assumer des fonctions au sein de l'observatoire n'aient aucune interaction, affiliation ou relation avec l'industrie du tabac, ni avec aucune organisation ou personne œuvrant à promouvoir les intérêts de celle-ci.

Cela inclut également les entreprises pouvant donner lieu à un conflit d'intérêt lié aux activités de l'observatoire, ou être perçues comme telles.<sup>11</sup>

### 4.4. Méthodes et techniques de surveillance<sup>12</sup>

L'équipe de l'observatoire doit mettre au point ou acquérir un modèle et une méthode de surveillance correspondant au mieux aux ressources, expertise et capacités disponibles. Pour commencer, il est recommandé :

- de délimiter le cadre dans lequel l'industrie du tabac sera surveillée, conformément à la portée des travaux de l'observatoire ;
- de déterminer la fréquence de surveillance (hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle, etc.) ;
- d'identifier les points à surveiller en priorité (pour les activités vitales en cours de l'industrie du tabac comme les activités de pression, la commercialisation, les prix, etc.) ;
- d'identifier les personnes ou les organismes clés à surveiller et suivre ;
- de déterminer des techniques de recherche et de surveillance ;
- de concevoir des systèmes valides de codification, de classement et de stockage des informations.

Lors de l'élaboration du cadre de surveillance, il est important de prendre en considération ce qui suit :<sup>13</sup>

- L'industrie du tabac évolue et s'adapte constamment aux nouvelles politiques de lutte antitabac.
- Bon nombre de documents, ayant fait l'objet d'une fuite ou ouverts au public au cours des nombreuses actions en justice, ne fournissent pas d'explications permettant de comprendre les tactiques actuelles de l'industrie du tabac.
- C'est grâce à la surveillance quotidienne de l'industrie du tabac que ces dernières peuvent être mieux appréhendées.

#### *Que faut-il surveiller?*

La lutte antitabac couvre un large champ de relations et de domaines (comme en témoigne la Convention-cadre de l'OMS). Cela inclut, entre autres, la santé publique, l'économie, les politiques, la gouvernance, l'éducation, l'écologie, les médias, le marketing, etc. Il est essentiel d'identifier les secteurs concernés afin de limiter l'ampleur de départ des activités de collecte et de traitement des données. La méthode de surveillance devrait inclure les points suivants :

<sup>11</sup>Des exemples de type d'interaction, d'affiliation ou de relation avec l'industrie du tabac, et d'intérêts, financiers ou autres, de cette dernière pouvant donner lieu à un conflit d'intérêt, ou être perçus comme tel, sont disponibles dans la Déclaration d'intérêts (experts de l'OMS) : <https://www.who.int/about/declaration-of-interests/en/>.

<sup>12</sup> Les informations présentées sont largement basées sur le modèle de Tobacco Tactics de l'université de Bath.

<sup>13</sup> D'après les supports de formation fournis par le TCRG de l'université de Bath.

- les actions, déclarations, campagnes, supports et documents pertinents (par ex. : rapports annuels) de l'industrie du tabac ;
- les groupes-écrans de l'industrie du tabac, leurs positions, actions et campagnes ;
- les déclarations et activités des personnalités politiques qui entretiennent des relations avec l'industrie du tabac, ou d'autres organismes ou personnes qui œuvrent à en promouvoir les intérêts ;
- les fabricants de cigarettes électroniques, les scientifiques/conférenciers en faveur d'une réduction des effets nocifs et qui ont des liens avec l'industrie du tabac ;
- Les sites Internet officiels des parlements et gouvernements sur lesquels il peut être possible de trouver des articles, requêtes, propositions de l'industrie du tabac et de ses groupes-écrans.
- 

## **Encadré 5. Sources d'informations recommandées pour les observatoires**

Les sources d'informations suivantes peuvent être utilisées par l'équipe de l'observatoire à des fins de surveillance :

- Les journaux nationaux, régionaux et locaux.
- Les médias audiovisuels : la télévision et la radio.
- Les sites Internet des fabricants de tabac (tous types de rapports).
- Les revues de l'industrie du tabac.
- Les sites officiels du gouvernement et du parlement.
- Les bases de données de contribuables.
- Les bases de données relatives aux déclarations de revenus des membres du parlement et des responsables officiels.
- Les archives du parlement/gouvernement.
- Les registres des groupes de pression et des organisations.
- Les registres des fabricants et des médias.
- Les revues de lutte antitabac et les mises à jour des groupes de soutien (comme l'Alliance pour la Convention-cadre, le Global Tobacco Control Network).
- Les centres/projets de surveillance de l'industrie du tabac (la liste est fournie plus bas).
- La Commission européenne et le Parlement européen, le cas échéant.
- Les groupes de recherche en marketing (par ex. : KPMG, TNS, etc., ayant des antécédents de coopération avec l'industrie du tabac).
- Euromonitor (accès payant).
- Les sites Internet de groupes de réflexion et de groupes-écrans pro-industrie.
- Les pages des lanceurs d'alerte et des blogueurs.
- Les réseaux sociaux (par ex. : LinkedIn, Facebook, Twitter, réseaux de lutte antitabac, et pages des fabricants de tabac).
- Les sites Internet des organisations de lutte antitabac (par ex. : l'OMS, le Secrétariat de la Convention, Campaign for Tobacco-Free Kids, Action on Smoking and Health).
- Les sites Internet des autres observatoires de la Convention-cadre de l'OMS.
- Les bases de données de surveillance des entreprises (Source Watch, Powerbase, etc.).
- Les sites Internet de surveillance de la corruption.
- Les sites Internet de surveillance de la conduite des responsables politiques et des responsables officiels.

### ***Codification et classification des informations***

L'expérience et les pratiques des observatoires existants montrent qu'il est nécessaire de trier, de classer et de codifier les informations recueillies. À cette fin, le TCRG de l'université de Bath a conçu un système complet de codification et formé plusieurs équipes à son utilisation.

Un système de codification peut être utilisé par un observatoire afin de systématiser les données collectées via la surveillance de l'industrie du tabac. Différents tags, notes, surlignages et couleurs peuvent être utilisés pour classer les informations reçues.

Il convient d'identifier les informations à codifier. Il peut notamment s'agir d'**activités** (événements, campagnes, initiatives), de **concepts** (idées, arguments, déclarations, priorités), d'**interactions** (réunions, conférences, correspondance, adhésions), de **sources** (rapports, politiques, sources humaines, données factuelles), d'**attributs** (secteur, bailleur de fonds, public, produits), et de **sentiments** (vis-à-vis des politiques, des produits, des organisations).

En fonction du niveau d'expertise, différents systèmes de codification peuvent être mis au point pour différentes tactiques ou différents groupes de l'industrie du tabac. La codification aide à identifier les tendances, avoir une vision plus large des tactiques employées, et présenter un sujet de façon plus systématique.

## Encadré 6. Outils de surveillance en ligne

Les observatoires de l'industrie du tabac devraient apprendre à connaître et acquérir des outils de recherche en ligne de base et avancés largement accessibles. Certains sont très connus et utilisés, notamment :

- Google : premier sur le marché des moteurs de recherche ;
- Bing : dit proposer une recherche vidéo de haute qualité et donner deux fois plus de suggestions de saisie semi-automatique que Google ;
- DuckDuckGo : dit ne pas conserver les données des utilisateurs pour ne pas suivre les résultats en fonction des recherches précédentes ;
- Dogpile : dit compiler les résultats de différents moteurs, dont Google, Yandex et Yahoo, mais supprime la publicité ;
- WebCrawler : prétend avoir une délimitation entre les annonces sponsorisées et les résultats organiques bien plus claire ;
- Yandex : moteur de recherche largement utilisé par les internautes russophones.

Il existe un large éventail de moteurs et de techniques de recherche qui permettent de conserver un justificatif des informations trouvées, et d'analyser plus en profondeur les données. Il est important de garder des traces des informations et des données recueillies. Certains instruments en ligne permettent également aux utilisateurs d'obtenir des faits, des données et des informations supplémentaires, au-delà de la portée de l'utilisation quotidienne des moteurs de recherches. Citons notamment :

- WHO.IS (<https://who.is/>) : fournit des renseignements sur les domaines et les personnes qui les administrent grâce à un moteur de recherche. Cet outil s'avère utile pour suivre l'appartenance, le positionnement et l'enregistrement des sites Internet ;
- WayBackMachine (<http://www.wayback.com/>) : archives Internet ou librairie numérique qui dit parcourir plus de 308 milliards de page enregistrées au fil du temps. Cet instrument s'avère utile pour trouver des informations effacées des sites Internet par les administrateurs, ou des informations ne se trouvant plus sur Internet pour d'autres raisons ; et
- Web Cite (<http://www.webcitation.org/>) : un autre système d'archivage de références Web (pages et sites Web cités ou tout autre type d'objets numériques accessibles par Internet) pouvant être utilisé pour garantir que du contenu cité sur le Web reste à l'avenir à disposition des lecteurs.

Il convient de noter que les informations qui se trouvent normalement derrière un « paywall » (comme LinkedIn) ne peuvent pas être archivées via WayBackMachine et Web Cite. Par conséquent, un chercheur doit faire une capture d'écran des informations recueillies après avoir ajouté la date sur son ordinateur.

Les captures d'écran, les outils de découpage, les copies de liens et la détermination de la date d'accès aux sources d'informations sont autant de méthodes permettant de garder une trace des recherches.

Outre les outils de surveillance en ligne (voir l'Encadré 6), des techniques plus « traditionnelles » de surveillance et de recherche d'informations (par ex. : journaux, observateurs des médias, agences média nationales) devraient être explorées, parmi lesquelles des recherches de fuite d'informations et de renseignements d'organisations partenaires et d'alliés à des lanceurs d'alerte et des journalistes. Ces types d'interaction passent par l'établissement de relations de confiance sur le long terme, la communication régulière et l'échange d'informations.

Formuler des requêtes officielles d'informations au gouvernement et aux organismes publics, conformément aux lois locales relatives à la liberté d'information, constitue un autre outil de surveillance important et recommandé. Cette piste de recherche s'avère particulièrement importante lorsque les informations sur les communications, les réunions et la correspondance de l'industrie du tabac avec le gouvernement ne sont pas nécessairement publiées.

## *Stockage des informations*

Les observatoires devraient envisager de créer des infrastructures de stockage des informations, ou d'utiliser celles déjà existantes, afin de protéger les données recueillies (par ex. : les informations relatives à une personne ou une organisation avant qu'elles ne soient résumées sous forme de résultats de recherche comme une page Web). La façon la plus efficace de le faire pourrait être d'utiliser les serveurs de l'institution hôte et d'ajuster les paramètres de sauvegarde. En l'absence d'un tel système, l'observatoire devrait demander à des informaticiens professionnels comment créer efficacement un espace de stockage des données sûr et un dispositif de sauvegarde avec les ressources à leur disposition.

La structure du système interne de stockage doit être rigoureuse et le contenu doit être classé afin de faciliter l'accès aux informations à plusieurs utilisateurs. Ce système de stockage peut être organisé par sujet, groupe et catégorie découlant du système de codification.

Evernote (<https://evernote.com/>) est une plateforme de services en ligne qui aide les utilisateurs à stocker, synchroniser et rechercher des notes, des pages Web, des images, des courriels, etc., pouvant être utilisée à cette fin.

### **4.5. Plateforme en ligne pour les observatoires de l'industrie du tabac**

En suivant le modèle introduit par le projet TobaccoTactics du TCRG, deux observatoires pilotes (au Brésil et au Sri Lanka) ont utilisé le logiciel MediaWiki<sup>14</sup> pour créer leur site Internet (pour davantage de détails, voir les Sections 5.1 et 5.2).

Les avantages d'un logiciel Wiki sont nombreux. Il permet aux observatoires de créer un réseau d'information au sein de l'une des plus vastes plateformes de données. Il bénéficie également des outils logiciels gratuits et facilite l'utilisation de références croisées qui permettent la promotion réciproque, ainsi que la promotion du sujet. Pour les utilisateurs, la plateforme Wiki améliore la recherche d'informations grâce à l'utilisation des mêmes catégories et mots clés. Merci de consulter l'Annexe B pour la définition d'un logiciel Wiki, l'intérêt de son utilisation et d'autres détails pertinents.

#### ***Structure du site Internet de l'observatoire***

Pour se faire une idée de la structure à utiliser pour son site, un observatoire devrait en premier lieu naviguer sur les sites Internet des observatoires et des projets de surveillance déjà existants.<sup>15</sup> Le site Internet d'un observatoire devrait contenir les profils et les tactiques de l'industrie du tabac, des cas d'ingérence de cette dernière, des documents, des supports, des recherches et des enquêtes, le tout classé selon les règles préalablement définies. Pour leur site Internet, les nouveaux observatoires peuvent prendre en considération les composantes suivantes :

- la page d'accueil, qui contient des informations relatives aux objectifs et aux fonctions de l'observatoire, l'article 5.3 de la Convention-cadre de l'OMS et les directives pour son application, ainsi que les décisions de la Conférence des Parties pertinentes ;
- des profils de l'industrie du tabac ;
- des tactiques de l'industrie du tabac illustrées par des cas et des exemples ;
- des arguments de l'industrie du tabac sur les différentes stratégies de lutte antitabac et des sujets spéciaux propres à un pays ou une région (conditionnement neutre, taxation, politiques sans tabac, etc.) ;
- des profils des groupes-écrans et de personnes affiliées à l'industrie du tabac ;
- des documents de l'industrie du tabac et leur interprétation ;
- des cas de collusion entre l'industrie du tabac et des responsables officiels/parlementaires ;
- des exemples d'influence de l'industrie du tabac sur les médias de masse et les établissements universitaires ; et
- des ressources sur l'article 5.3, des exemples de bonnes pratiques, des articles de recherche, des rapports, etc.

<sup>14</sup> <https://www.mediawiki.org/wiki/MediaWiki/fr>

<sup>15</sup> Des exemples sont disponibles sur les sites Internet suivants : Africa Center for Tobacco Industry Monitoring and Policy Research : <https://www.atim.co.za/> ; Center for Combating Tobacco : <http://www.cct.lk/> ; et Observatório sobre as Estratégias da Indústria do Tabaco : [http://observatoriotabaco.ensp.fiocruz.br/index.php/P%C3%A1gina\\_principal](http://observatoriotabaco.ensp.fiocruz.br/index.php/P%C3%A1gina_principal)

### ***Langues du site Internet***

Pour les observatoires nationaux, la langue officielle du pays doit être utilisée en priorité sur le site. Toutefois, il est recommandé de chercher des ressources qui permettront de créer un site bilingue (anglais et/ou une langue régionale, de préférence l'une des six langues officielles des Nations Unies si elle est largement utilisée dans la région). Cela permettra aux autres observatoires et aux groupes internationaux de lutte antitabac d'utiliser les résultats et facilitera également l'échange d'informations entre les autres Parties à la Convention-cadre de l'OMS et au niveau mondial.

En outre, si les capacités le permettent, les équipes devraient envisager de traduire les documents depuis la ou les langues nationales vers l'anglais pour que la communauté internationale de lutte antitabac puisse les utiliser et y faire référence.

### **4.6. Conseils de communication pour les observatoires de l'industrie du tabac**

L'équipe d'un observatoire peut recueillir et traiter un large volume d'informations, de supports et de données. Une fois toutes les données recueillies triées et classées, l'une des tâches les plus importantes consiste à les interpréter.

## Encadré 7. Lignes directrices en matière de communication conçues et utilisées par l'équipe du projet TobaccoTactics<sup>16</sup>

Conseils sur la façon d'écrire pour le grand public :<sup>17</sup>

### 1. Éviter la généralisation et les déclarations péremptives non fondées.

- Étayer les déclarations avec autant de supports que possible.
- Ce n'est pas parce que quelqu'un a dit quelque chose dans un article que c'est forcément juste.
- Citer l'article en question sans vérifier les faits ne protège pas contre la diffamation.

### 2. Éviter le sarcasme et la colère.

- Utiliser un ton modéré.
- Le sarcasme, la rhétorique et la colère sont contre-productifs car ils mettent le public à dos.
- Cela incite le lecteur à penser que les informations présentées sont de mauvaise qualité.
- Cela confère également aux informations un manque d'objectivité et rend l'argument sans intérêt.

### 3. Citer correctement les propos

- Citer les personnes ou les supports imprimés avec précaution et présenter leurs opinions correctement.
- Une erreur de citation peut avoir des répercussions juridiques.
- Veiller à ce que les points de vue et les informations publiées ne soient pas sortis de leur contexte, ce qui en modifierait le sens.

### 4. Utiliser un langage sans indication de temps

- Partir du principe que les gens liront l'article bien longtemps après sa publication.
- Essayer de rédiger tous les supports au passé.
- Éviter les mots comme « récemment » et « actuellement ».
- Il convient également d'éviter autant que possible les expressions telles que « lors de la rédaction de cet article » par exemple.

### 5. Considérer que le lecteur est un profane

- Il convient de partir du principe que le lecteur ne dispose d'aucune connaissance préalable relative à l'industrie du tabac et ses activités.
- Il n'est toutefois pas pertinent de fournir une présentation détaillée de toutes les personnes et organisations mentionnées.
- Fournir une explication succincte de la pertinence des personnes ou institutions ainsi qu'un lien vers d'autres informations (vers le site Internet de l'observatoire ou externe) qui donne accès à davantage de contenus qui permettent aux lecteurs de se renseigner.

### 6. Expliquer tous les acronymes

- Écrire en toutes lettres tous les acronymes et abréviations la première fois qu'ils sont employés sur une page. Ensuite, utiliser la forme abrégée.

### 7. Adapter le style au public

- Si l'observatoire s'adresse au grand public, il doit utiliser un niveau de langue simple qui permet une lecture fluide de la page. Voici quelques conseils pour garantir une lecture confortable :
  - Utiliser des phrases et des paragraphes simples et courts.
  - Utiliser des mots courts.
  - Présenter brièvement les personnes, organisations, tactiques et événements importants.
  - Structurer le texte avec des en-têtes indiquant ce qui suit.

<sup>16</sup> Ce contenu est repris du site <http://www.tobaccotactics.org/>, disponible en anglais. L'université de Bath est détentrice des droits d'auteur et a donné sa permission pour utiliser le contenu. Tous droits réservés.

<sup>17</sup> Source : l'équipe du projet TobaccoTactics.

Les sites Internet de surveillance du tabac devraient poster des informations factuelles, objectives et bien documentées. Il est également important d'expliquer aux lecteurs pourquoi une personne ou une organisation particulière est présentée ou citée sur le site Internet. Le personnel de l'observatoire doit recueillir et fournir des contenus et des informations objectifs concernant les actions, discours publics et opinions d'une personne ou organisation en quantité suffisante.

#### ***Utilisation des réseaux sociaux***

Les réseaux sociaux occupent une grande place dans la vie quotidienne et se sont révélés efficaces pour diffuser des informations à un large éventail de publics. Les observatoires sont donc encouragés à les utiliser pour promouvoir leurs activités, résultats et recherches. Les mises à jour et les posts constituent de bons moyens pour communiquer d'importants résultats de la surveillance aux niveaux national, régional et mondial. Les références croisées, les tags, les images et le contenu multimédia rendent le texte plus accessible à l'utilisateur. De plus, en postant via des réseaux déjà établis et modérés, l'observatoire gagne en visibilité et impact. Il convient également de mettre des liens vers le site Internet de l'observatoire afin de fournir aux abonnés et aux visiteurs davantage de contenus à lire.

#### ***Documents d'information et publications, séminaires et formations***

En plus d'utiliser un site Internet pour atteindre un public, les observatoires peuvent produire et publier divers documents d'information, comme des rapports, des brochures, des dépliants, des fiches d'information, etc., spécifiquement conçus pour des groupes cibles (par ex. : les représentants officiels, les journalistes, les experts). Les mises à jour mensuelles ou trimestrielles, ainsi que des flux préformatés peuvent aider à nouer des relations avec les médias et différentes parties prenantes. Bien souvent, des canaux de communications distincts sont utilisés pour diffuser les informations. Il est donc important d'avoir recours à tous les canaux disponibles et d'en concevoir de nouveaux à cette fin. Les communiqués de presse, articles d'opinion et articles informatifs sont autant d'options utiles pour transmettre des informations à de plus larges publics.

#### ***Séminaires, formations et autres événements***

Les conférences, ateliers, formations et tout autre événement relatif à une thématique constituent d'autres façons de partager les informations et les expériences. Les observatoires sont particulièrement encouragés à coordonner et organiser, conjointement avec les partenaires internationaux, des formations, séminaires et ateliers à l'intention des représentants officiels et des responsables politiques. Ces groupes de personnes sont les premiers visés par l'article 5.3, les directives pour son application, les résultats et les analyses des observatoires. Les directives incitent les Parties à sensibiliser à la pratique de l'industrie du tabac consistant à utiliser des individus, des groupes de façade et des organisations affiliées qui agissent, ouvertement ou non, pour son compte ou s'attachent à promouvoir ses intérêts.

### **4.7. Établissement des centres de surveillance de l'industrie du tabac : observatoires potentiels**

Les entités ou équipes existantes qui effectuent déjà certaines formes de surveillance systématique de l'ingérence de l'industrie du tabac sont des soutiens essentiels à l'application de l'article 5.3. Il peut s'agir d'organismes gouvernementaux, de groupes de réflexion, d'organisations non gouvernementales, ou encore d'équipes disposant d'un système d'alerte et de surveillance systématique, qui travaillent en collaboration avec les gouvernements et les responsables politiques mais ne sont pas dotées de procédures claires et régulières pour documenter, interpréter et diffuser leurs résultats.

Ces entités ou groupes sont vivement encouragés à officialiser leurs travaux en se constituant « centre de surveillance » et en visant, à terme, à devenir des observatoires à part entière.

Il est indispensable de développer les capacités requises pour répondre à certaines normes de base décrites dans le présent guide (Encadré 8), afin de renforcer la crédibilité des informations recueillies et la pérennité de l'institution. Voici quelques exemples :

- a. Définir la portée des travaux par écrit à des fins de transparence.
- b. Documenter la structure du personnel et les responsabilités de chacun vis-à-vis des activités de surveillance afin de garantir la responsabilisation.
- c. Adopter des règles et des procédures pour traiter les conflits d'intérêt.
- d. Adopter des règles spécifiques pour la méthode et les techniques employées (voir l'Encadré 8 pour les règles de base).
- e. Respecter les lignes directrices en matière de communication énumérées à la section 3.6 afin d'éviter des menaces de poursuites judiciaires.
- f. Diffuser ou publier des rapports bien étayés en anglais, de façon régulière.
- g. S'engager à collaborer avec d'autres centres et observatoires, et faire preuve de flexibilité lors de l'adoption de systèmes d'exploitation et d'échange des informations.

Les centres de surveillance devraient entrer en contact avec les établissements universitaires susceptibles de les aider à renforcer la durabilité de leurs activités. Il est de l'intérêt des Parties d'envisager de soutenir ces centres de surveillance afin de satisfaire à leur obligation d'appliquer l'article 5.3, notamment en ce qui concerne la sensibilisation aux tactiques de l'industrie du tabac, aux termes du traité.

Le Pôle de connaissances sur l'article 5.3 peut coordonner le soutien technique, avec l'aide du TCRG, pour les centres de surveillance si ces derniers démontrent un certain potentiel pour devenir des observatoires. Pour être désignés en tant qu'observatoires, les centres de surveillance doivent montrer leur engagement et leurs capacités, comme décrit plus haut, et, le cas échéant, recevoir le soutien de leur gouvernement.

## Encadré 8. Portée des travaux et méthodes de surveillance : guide des règles de base

### **La surveillance ciblée doit couvrir au moins :**

- les fabricants de tabac, qui représentent la plus grande partie du marché des cigarettes/produits du tabac, ainsi que leurs groupes-écrans ;
- tous les supports, actions, déclarations, campagnes et documents pertinents (par ex. : les rapports annuels) de ces fabricants et groupes-écrans disponibles ;
- les sites Internet des parlements et gouvernements pouvant contenir des articles, requêtes, lettres de proposition officiels de l'industrie du tabac et de ses groupes-écrans, notamment au moins les sites du premier ministre/chef d'état, et des ministères des finances, du commerce, du travail et de l'agriculture.

### **Les sources d'information doivent couvrir au moins :**

- tous les articles à disposition du public à tous les niveaux : international, national, régional et local ;
- les sites Internet des fabricants de tabac (tous types de rapports) ;
- les sites officiels du gouvernement et du parlement ;
- les registres gouvernementaux pertinents relatifs aux groupes-écrans, le cas échéant ; et
- les ONG et les institutions qui participent aux sites Internet de lutte antitabac.

Il convient de remarquer qu'à mesure que les capacités d'un centre de surveillance augmentent, la portée et les sources d'informations doivent également être élargies afin de garantir une surveillance et des enquêtes plus complètes.

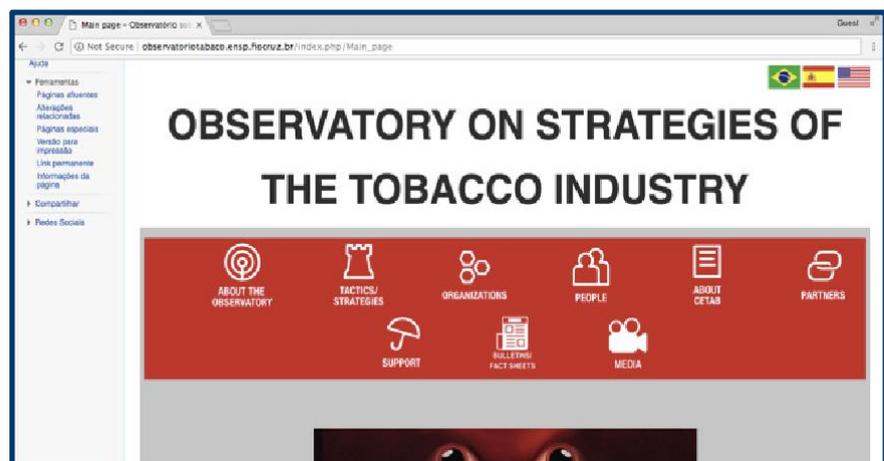
# 5 Observatoires établis en coopération avec le Secrétariat de la Convention

La section suivante présente les expériences des observatoires établis dans le cadre du projet pilote du Secrétariat de la Convention.

## 5.1. Observatoire de l'industrie du tabac au Brésil

Le premier observatoire a été établi en mars 2016 à Rio de Janeiro, au Brésil. Il est coordonné par le Centre d'études sur le tabac et la santé au sein de l'école nationale de santé publique de la fondation Oswaldo Cruz (CETAB/Ensp/Fiocruz), un établissement universitaire public, et il dépend du ministère brésilien de la Santé. Le projet a été rendu possible grâce au soutien et aux efforts conjoints du Secrétariat de la Convention, de l'Union Internationale Contre la Tuberculose et les Maladies Respiratoires, de l'école nationale de santé publique du Brésil, de la Fundação Para o Desenvolvimento Científico e Tecnológico em Saúde (Fiotec, la fondation pour le développement scientifique et technologique dans la santé), et de la commission nationale pour la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS. Pendant sa création, l'observatoire a consulté l'équipe de TobaccoTactics de l'université de Bath.

La création de l'observatoire a reçu le soutien du ministère brésilien de la Santé, ce qui lui a conféré un très haut niveau de crédibilité. Le site Internet de l'observatoire est bilingue ; les informations sont présentées en anglais et en portugais. Son équipe traduit certaines pages en espagnol afin d'étendre sa portée régionale. À la date de novembre 2017, six (6) personnes sont employées à différents niveaux de participation : un coordonnateur de projet, un chercheur, un journaliste, un analyste, un administrateur et un traducteur. L'équipe utilise MediaWiki pour la création et la maintenance de son site Internet qui est, comme ils le définissent eux-mêmes, « consacré aux tactiques ».



L'observatoire étudie et met en lumière les différentes tactiques utilisées par l'industrie du tabac au Brésil et dans les pays voisins. Il fournit des informations en ligne sur les sujets suivants :

- les tactiques de litige employées par l'industrie du tabac pour affaiblir la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS au Brésil ; les tactiques et stratégies de l'industrie du tabac visant à saper les mesures antitabac ;
- le rôle des cultivateurs dans l'argumentaire contre la lutte antitabac ;
- des preuves que l'industrie du tabac s'ingère dans les politiques de santé publique ;
- les arguments contre les opinions/discours de l'industrie du tabac sur le commerce illicite ; et
- les documents de contrôle des activités mentionnées ci-dessus.

Les principales sections de son site Internet sont les suivantes :

- manœuvrer pour détourner le processus politique et législatif ;
- exagérer l'importance économique de l'industrie ;
- manipuler l'opinion publique pour créer une illusion de respectabilité ;

- créer « du soutien » à travers des groupes-écrans ;
- dénigrer la recherche scientifique éprouvée ; et
- intimider les gouvernements au moyen de litiges ou de menaces de poursuites judiciaires.

L'observatoire joue souvent le rôle de groupe de réflexion sur des sujets relatifs à l'article 5.3 pour les représentants du gouvernement. Son site Internet met en avant plusieurs autres organisations et institutions qui fournissent une assistance technique pour établir et assurer la durabilité du projet, comme la Commission nationale pour la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS (CONICQ), l'Organisation panaméricaine de la Santé (PAHO), l'Alliance pour la lutte antitabac au Brésil (ACTBR) et l'université de Bath. Ce large groupe de parties prenantes devrait garantir la pérennité à long terme de l'observatoire.

## 5.2. Observatoire de l'industrie du tabac au Sri Lanka

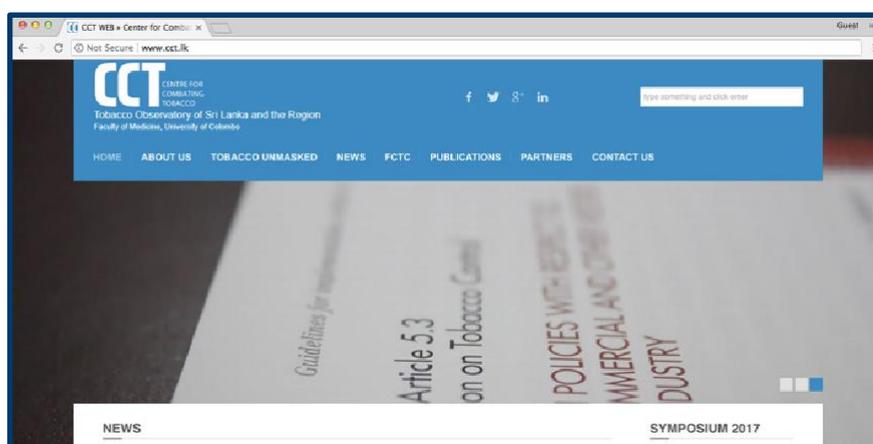
En juin 2016, un deuxième observatoire de l'industrie du tabac, le Center for Combating Tobacco (CCT), a été établi au Sri Lanka, au sein de la faculté de médecine de l'université de Colombo, un établissement public de recherche universitaire. Il a été officiellement lancé en juin 2017, dès la finalisation du site Internet de son portail d'information, intitulé TobaccoUnmasked ([tobaccounmasked.lk](http://tobaccounmasked.lk)), pour sa mise en ligne.

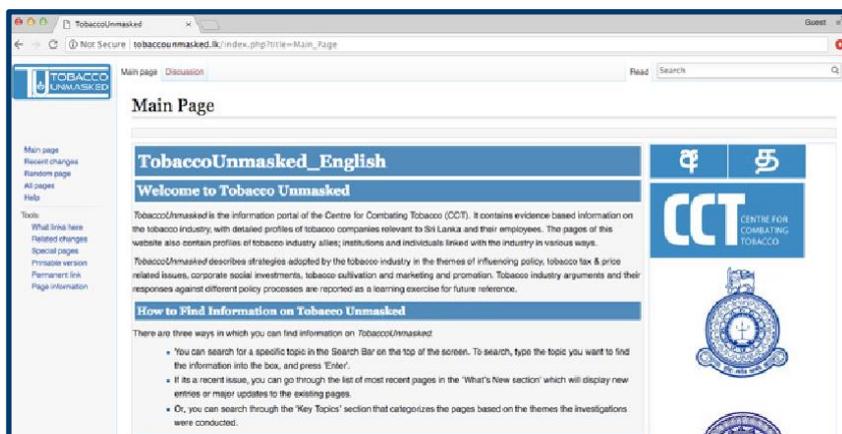
TobaccoUnmasked utilise MediaWiki et repose sur une structure similaire au site Internet de TobaccoTactics. Il est administré par six (6) employés. L'équipe décrit la structure de son site comme « consacrée aux sujets ». Cela signifie que les pages sont créées autour de différents sujets de lutte antitabac dans lesquels l'ingérence de l'industrie du tabac a été clairement identifiée.

Trois partenaires

locaux en soutiennent le fonctionnement : le centre d'informations sur l'alcool et les drogues (ADIC) Sri Lanka, l'autorité nationale sur le tabac et l'alcool (NATA), et la commission d'experts sur le tabac, l'alcool et les drogues illicites de l'Association médicale du Sri Lanka (SLMA). Son éditeur a passé un an à l'université de Bath auprès de l'équipe de TobaccoTactics pour apprendre comment cette dernière avait recherché et diffusé des informations via son site Internet.

TobaccoUnmasked ([tobaccounmasked.lk](http://tobaccounmasked.lk)) contient des informations factuelles sur l'industrie du tabac, avec des profils détaillés des fabricants de tabac en activité au Sri Lanka et de leurs employés. Ses pages incluent des profils de l'industrie du tabac, de ses alliés, ainsi que des institutions et personnes liées d'une façon ou d'une autre à cette dernière. TobaccoUnmasked décrit les stratégies employées par l'industrie du tabac pour influencer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques en matière de taxation du tabac et de prix du tabac, de responsabilité sociale des entreprises, de culture du tabac, de commercialisation, de promotion, etc. Les arguments de l'industrie du tabac et ses réponses à différents processus politiques sont également présentés sous forme d'exercice pour consultation ultérieure.





L'équipe de TobaccoUnmasked va au-delà de la surveillance et milite en faveur de l'application de l'article 5.3, en organisant notamment des événements médiatiques et des ateliers destinés aux représentants officiels et aux journalistes. L'objectif principal de son programme de défense est de faire connaître l'article 5.3 et d'en promouvoir l'application afin

de mettre au jour et de contrer les menaces qui pèsent sur la lutte antitabac.

L'observatoire tire de nombreux avantages à être basé au sein d'un établissement public de recherche universitaire, notamment une indépendance saine vis-à-vis du gouvernement, un haut niveau de crédibilité et l'utilisation des ressources de son hôte. D'un point de vue plus matériel, cette organisation lui fournit également une connexion Internet et des dispositifs de stockage des informations sûrs, ainsi que la possibilité de faire participer des étudiants à ses projets. L'observatoire compte un groupe d'experts qui examine régulièrement les pages consacrées aux recherches et aux enquêtes, et fournit des orientations et des autorisations de publication. Cela réduit le risque de poursuites judiciaires et accroît la crédibilité des contenus publiés.

Sur son site Internet, le projet désigne le Secrétariat de la Convention, L'Union Internationale Contre la Tuberculose et les Maladies Respiratoires, l'université de Bath et son TCRG, ainsi que le Centre pour l'éducation et la recherche en matière de lutte antitabac de l'université de Californie à San Francisco comme ses partenaires techniques.

### 5.3. Observatoire de l'industrie du tabac en Afrique du Sud

Au début de l'année 2017, un centre de surveillance de l'industrie du tabac nommé « The Africa Center for Tobacco Industry Monitoring and Policy Research » (Centre pour la surveillance de l'industrie du tabac et la recherche en matière de politique d'Afrique) a été lancé à Prétoria, en Afrique du Sud, par l'université de sciences médicales Sefako Makgatho, sous la direction du Professeur Lekan Ayo-Yusuf, et en association avec un réseau de défenseurs et de chercheurs en matière d'élaboration de politiques. Le Secrétariat de la Convention a alors collaboré avec l'équipe de lutte antitabac de l'université (qui bénéficie du soutien du ministère de la Santé), et aidé à la création de l'observatoire afin de lancer son activité dans la région. L'équipe a mis au point un site Internet et commencé à collecter des informations relatives à l'industrie du tabac et à son influence dans la région.



La page d'accueil de l'observatoire présente des données sur la surveillance de l'industrie à travers tout le continent africain. Le site contient des informations à jour sur les activités de l'industrie du tabac, et évalue leur impact sur les politiques de lutte antitabac. Il tient les universitaires, les responsables politiques et les défenseurs de la lutte antitabac au courant des

évolutions en cours de l'industrie du tabac et de la communauté de lutte antitabac. Les informations fournies accroissent les connaissances du public et garantissent la transparence des processus d'élaboration de politiques antitabac conformément à l'article 5.3.

D'après les commentaires de l'équipe de l'observatoire, son site Internet, hébergé sur une plateforme WordPress et dont la structure diffère de celle des sites des autres observatoires, est toujours en phase de développement.

# 6 Leçons apprises et défis

- Il est avantageux de mettre en place une coopération et une coordination avec les organismes gouvernementaux pertinents afin d'obtenir leur soutien à la création des observatoires. Cela ajoute de la crédibilité au projet, ouvre la voie à un éventuel échange d'informations et atténue certains risques « politiques ».
- Pour établir un observatoire basé sur les meilleurs modèles existants (par ex. : TobaccoTactics), il faut disposer de suffisamment de ressources financières et de temps (un an au minimum), ainsi que d'une approche de gestion de projet.
- Il peut s'avérer compliqué de consacrer du temps et de désigner une équipe pour effectuer une surveillance nationale de grande ampleur, même au sein de groupes de lutte antitabac bien ancrés.
- MediaWiki s'avère être une solution plutôt convaincante pour héberger un observatoire. Cette plateforme semble être une excellente option pour l'échange d'informations et l'« interopérabilité des données »<sup>18</sup>
- Les événements organisés en marge par les observatoires, comme les formations, ateliers, consultations etc., peuvent permettre de faire progresser la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS dans un pays, en particulier en ce qui concerne l'article 5.3.
- Les lacunes en matière de capacités techniques restent un problème pour les Parties qui se lancent dans la surveillance de l'industrie du tabac.
- Le principal défi des observatoires reste les ressources financières devant servir à financer leurs activités à long terme car ils dépendent entièrement des investissements.
- Si l'établissement d'un observatoire fait face à d'importantes difficultés, les organisations pourraient envisager de commencer par créer un centre de surveillance, tout en gardant pour objectif d'en faire un observatoire à plus long terme.
- L'expertise technique et le réseautage sont indispensables aux observatoires. C'est pourquoi on attend beaucoup du Pôle de connaissances sur l'article 5.3 nouvellement établi. Le Pôle de connaissances devrait fournir une plateforme garantissant l'échange régulier d'informations et des activités de formation pour les observatoires et les centres de surveillance existants et à venir. Ce travail peut être effectué sous les auspices du Pôle de connaissances, avec la participation d'autres parties prenantes et experts pertinents.

---

<sup>18</sup> « L'interopérabilité des données » veut dire un échange d'information qui protège le sens et les liens entre les données échangées.

# 7 Soutien technique et d'experts aux observatoires de l'industrie du tabac

## Initiatives du Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS

Depuis 2015, le Secrétariat de la Convention alloue des ressources et fournit une assistante technique, le cas échéant, pour le pilotage d'un réseau d'observatoires de surveillance de l'industrie du tabac. Dans le cadre de ce processus, et avec pour objectif d'assurer un soutien technique aux observatoires en construction, une première réunion et une séance de formation destinées aux représentants des Parties et organisations intéressées a eu lieu en novembre 2015 à Bangkok, en Thaïlande.

## Formation à l'université de Bath, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, auprès du Tobacco Control Research Group (TCRG)

La deuxième session de formation technique complète pour les représentants des observatoires récemment établis et de deux (2) institutions à l'étude pour devenir des observatoires, a été organisée et dirigée par le TCRG de l'université de Bath, en mars 2017, à la demande du Secrétariat de la Convention. Les experts de TobaccoTactics ont dispensé une formation pilote de cinq jours pour les participants responsables des aspects pratiques de la création d'un observatoire, de son site Internet et des cadres de surveillance. Les participants ont appris comment classer les informations, rédiger pour un public Wiki et d'autres publics cibles, et comment chercher des informations à l'aide des outils en libre accès. Ils ont trouvé la formation très utile et ont demandé à la refaire après un an d'activité concrète dans leurs contextes nationaux respectifs. Chaque année, l'université de Bath continue de proposer ces formations.

Ainsi, à la date de novembre 2017, trois (3) observatoires de l'industrie du tabac pilotes sont pleinement opérationnels. À cette période, un Pôle de connaissances sur l'article 5.3 avait également été créé à l'université de Thammasat de Bangkok, en Thaïlande, sous le contrôle du GGTC.

## Coordination et soutien du GGTC : le Pôle de connaissances du Secrétariat de la Convention sur l'article 5.3

Conformément à la décision de la Conférence des Parties FCTC/COP7(8),<sup>19</sup> le nouveau Pôle de connaissances du Secrétariat de la Convention sur l'article 5.3 doit coordonner les travaux des experts sur l'article 5.3 pour renforcer la coopération internationale. Par conséquent, le GGTC, en collaboration avec des experts comme le TCRG de l'université de Bath et la SEATCA de Bangkok, s'est engagé à développer les capacités techniques des observatoires par les moyens suivants :

- des consultations et ateliers en ligne, des outils d'e-apprentissage ;
- un programme de soutien technique sur mesure ; et
- des formations, séminaires et conférences.

Depuis son lancement, le GGTC coordonne les travaux des experts, notamment des observatoires et des Pôles de connaissances, et les met en contact avec certaines Parties qui travaillent à l'application de l'article 5.3. En novembre 2017, il a organisé le/la premier/ière atelier/réunion international/e sur l'application de l'article 5.3, ayant rassemblé des participants de plus de vingt pays. Cet atelier a permis aux participants de faire état de leurs travaux et d'échanger des informations quant aux difficultés rencontrées et aux leçons apprises.

Le GGTC coordonne également les travaux des observatoires et des pôles de connaissances afin de garantir une approche fondée sur la cohésion et la collaboration. Une première réunion des observatoires a eu lieu le 1er novembre 2017 à l'occasion du lancement du Pôle de connaissances. Les experts et les représentants des laboratoires qui y ont participé ont également discuté et soutenu l'idée d'élaborer un document d'orientation qui présente les expériences et formule des recommandations concrètes sur la création et la pérennisation des observatoires et des centres de surveillance de l'industrie du tabac.

<sup>19</sup> [https://www.who.int/fctc/cop/cop7/FCTC\\_COP7\(8\)\\_FR.pdf](https://www.who.int/fctc/cop/cop7/FCTC_COP7(8)_FR.pdf) (prie le Secrétariat de la Convention d'établir un Pôle de connaissances consacré à l'article 5.3 qui [...] coordonne les travaux des experts sur l'article 5.3 pour renforcer la coopération internationale, y compris la coopération avec d'autres Pôles de connaissances, le cas échéant, et avec les Observatoires).

## Annexe A - Ressources et liens utiles

**Décision de la Conférence des Parties FCTC/COP7(8) : protection des politiques de santé publique en matière de lutte antitabac face aux intérêts commerciaux et autres de l'industrie du tabac**

Lien : [https://www.who.int/fctc/cop/cop7/FCTC\\_COP7\(8\)\\_FR.pdf?ua=1](https://www.who.int/fctc/cop/cop7/FCTC_COP7(8)_FR.pdf?ua=1)

**Déclaration d'intérêts pour les experts de l'OMS**

Lien : <https://www.who.int/about/declaration-of-interests/en/>

**Good country practices in the implementation of WHO FCTC Article 5.3 and its guidelines**

Lien : <http://www.who.int/fctc/publications/fctc-article-5-3-best-practices.pdf>

**Directives pour l'application de l'article 5.3 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac relatives à la protection des politiques de santé publique en matière de lutte antitabac face aux intérêts commerciaux et autres de l'industrie du tabac**

Lien : [https://www.who.int/fctc/treaty\\_instruments/article\\_5\\_3\\_fr.pdf](https://www.who.int/fctc/treaty_instruments/article_5_3_fr.pdf)

**MediaWiki**

Lien : <https://www.mediawiki.org/wiki/MediaWiki>

**Technical resource for country implementation of WHO framework convention on tobacco control article 5.3 on the protection of public health policies with respect to tobacco control from commercial and other vested interests of the tobacco industry**

Lien : [http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/44880/1/9789241503730\\_eng.pdf](http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/44880/1/9789241503730_eng.pdf)

**TCRG classification system for organizations and industry activities. Adapted from: Hatchard, JL; Fooks, GJ; and Gilmore, AB (2016). Standardized tobacco packaging: A health policy case study of corporate conflict expansion and adaptation. BMJ Open.**

**Tobacco industry interference with tobacco control.**

Lien : <http://www.who.int/tobacco/publications/industry/interference/en/>

**Base de données relative à la surveillance de l'industrie du tabac (en anglais)**

Lien : <http://www.who.int/tobacco/industry/monitoring/en/>

**TobaccoTactics**

Lien : <http://www.tobaccotactics.org>

**Pôle de connaissances du Secrétariat de la Convention sur l'article 5.3 (en anglais)**

Lien : <http://untobaccocontrol.org/kh/article-53/>

**Pôles de connaissances du Secrétariat de la Convention et centres de surveillance de l'industrie du tabac (observatoires)**

Lien : <https://www.who.int/fctc/implementation/knowledge-management/fr/>

**Wikipédia : Supports pédagogiques/tutoriels MediaWiki (en anglais)**

Lien : [https://en.wikipedia.org/wiki/Wikipedia:Instructional\\_material/MediaWiki\\_training\\_videos](https://en.wikipedia.org/wiki/Wikipedia:Instructional_material/MediaWiki_training_videos)

**Observatoires :**

**Africa Center for Tobacco Industry Monitoring and Policy Research**

Lien : <https://www.atim.co.za/>

**Center for Combating Tobacco**

Lien : <http://www.cct.lk/>

**Observatório sobre as Estratégias da Indústria do Tabaco**

Lien : [http://observatoriotabaco.ensp.fiocruz.br/index.php/P%C3%A1gina\\_principal](http://observatoriotabaco.ensp.fiocruz.br/index.php/P%C3%A1gina_principal)

## Annexe B - Logiciel wiki : définition et avantages

D'après le site Internet officiel de Wikipédia : « Un logiciel wiki est un logiciel collaboratif qui opère un wiki, une application qui permet aux utilisateurs de créer et d'éditer de façon collaborative des « pages » ou des entrées via un navigateur Web. Un système wiki est généralement une application Web qui tourne sur un ou plusieurs serveurs. Le contenu, notamment toutes les révisions actuelles et antérieures, est le plus souvent stocké dans un système de fichiers ou une base de données. Les wikis constituent un type de système de gestion de contenu Web, et le logiciel en libre accès le plus couramment soutenu que les services d'hébergement Web aient à offrir. »

MediaWiki est écrit en PHP, un langage de programmation particulièrement adapté au développement Web. Il s'agit de l'un des paquets wiki gratuit, à installer soi-même, les plus avancés qui existent. Bien qu'il soit conçu pour des sites Internet publics, que n'importe qui peut mettre à jour, comme Wikipédia, un utilisateur peut le personnaliser de manière à limiter l'accès aux utilisateurs individuels. Il est extensible grâce à des plug-ins qui ajoutent des fonctionnalités. Il peut également être personnalisé pour ne pas ressembler à Wikipédia. Cela permettra aux observatoires d'afficher leurs logos et ceux de leurs partenaires sur la page d'accueil, et de créer une mise en page unique s'ils le souhaitent.

Utiliser MediaWiki présente plusieurs avantages :

- Maintenance et soutien à long terme : aucune inquiétude à avoir quant à l'éventualité que le code source soit rapidement abandonné ou non alimenté par ses développeurs.
- Adapté à un très vaste et très actif réseau déjà établi : la version anglaise de Wikipédia, le plus important wiki au monde, compte plus de 4 millions de pages et 470 millions de visiteurs uniques par mois.
- Possibilité d'emprunter un grand nombre de contenus : un large éventail de contenus disponibles sur Wikipédia peut être importé sur le site Internet.

Des exercices et des supports de formation sur l'utilisation de MediaWiki sont disponibles en ligne.<sup>20</sup>

Par ailleurs, le TCRG de l'université de Bath a mis au point un manuel de rédaction pour TobaccoTactics qui explique en détail comment coder les informations en vue de leur publication sur un site MediaWiki.

<sup>20</sup>[https://en.wikipedia.org/wiki/Wikipedia:Instructional\\_material/MediaWiki\\_training\\_videos](https://en.wikipedia.org/wiki/Wikipedia:Instructional_material/MediaWiki_training_videos)



**F I C T C**

CONVENTION-CADRE DE L'OMS  
POUR LA LUTTE ANTITABAC

SECRÉTARIAT • CENTRE DE CONNAISSANCES



Global Center for  
Good Governance  
in Tobacco Control

---

Une initiative conjointe de la School of Global Studies, de l'université de Thammasat,  
et de la Southeast Asia Tobacco Control Alliance (SEATCA)

**Adresse:** Academic Service Building 33, Thammasat University,  
Klong Luang, Rangsit, Pathumthani, Thaïlande 12121

**Téléphone:** +66 2 564 3154

**Courriel:** [ggtc@ggtc.world](mailto:ggtc@ggtc.world)

**Site Internet:** [www.ggtc.world](http://www.ggtc.world) <http://untobaccocontrol.org/kh/article-53/>